

## **AFM - Audition publique**

**Mardi 27 mars 2007**

- Je vais compresser le temps pour les questions de cinq minutes. On part pour quinze minutes de questions, jusqu'à 11 h 25.

- François Métais : La première question à se poser n'est-elle pas la compétence de la personne handicapée à évaluer ses besoins, sa déficience et la possibilité d'acquérir des compensations ?

- Je pense que c'est important, c'est d'accompagner la personne à la compréhension de ses besoins. Je n'ai jamais dit qu'il fallait que la personne pose un diktat sur ses besoins, mais il faut une meilleure compréhension à la fois des possibilités techniques et des aspirations de la personne.

- Véronique \*, ergothérapeute. Quelle que soit la réponse proposée, elle doit être argumentée. La question du crédit des équipes se pose. Quant au choix de la personne d'aller vers une aide humaine ou technique, il faut qu'elle ait le choix sur les différentes périodes de sa vie. Et à nous de l'aider pour cela.

- M. Mason : une complémentarité : il est important de savoir que les personnes qui ont des atteintes neuromusculaires ont la volonté d'aller jusqu'au bout des choses. Elles vont souvent favoriser la situation de se mettre en danger ou en difficulté pour aller au bout de leur autonomie. Elles ne vont pas de suite passer à une aide technique telle que le fauteuil, elles vont vouloir profiter de la marche le plus longtemps possible. Il faut quand même que le choix reste à l'individu, c'est très important.

- C'est un point de complexité, c'est sûr.

M. Vallet m'indique qu'on va vous faire circuler des feuilles pour poser par écrit vos questions. Cela ne veut pas dire qu'elles seront évoquées dans le laps de temps qui nous reste, mais elles serviront pour les personnes qui travailleront après.

- Bonjour.  
Romuald Duléan\*.

Une question par rapport à ces conditions favorables, de la part des professionnels, une des conditions n'est-elle pas la connaissance de l'existant, de la connaissance des produits existants sur le marché, de la fonctionnalité de chacun de ces produits, de l'apport de ces produits pour la personne ?

N'est-ce pas la question de la formation continue de ces personnes qui se pose derrière ?

- M. Mason : c'est le côté formation continue, accompagnement des techniciens pour avoir une meilleure qualité d'encadrement, plus la création de ce qui était déjà proposé

au niveau de la loi, de la création d'une base de données, sachant qu'il faut quand même être toujours curieux de l'avancée.

- La curiosité, c'est la base même du travail au quotidien. Sur la formation, il peut aussi y avoir une impulsion de la part de l'établissement pour pousser ses techniciens, ses professionnels de s'informer sur l'existant.

- N'hésitez pas à formuler des oppositions.

- Pascal Moreau, ergothérapeute.

Par rapport aux conditions favorables, j'ai l'expérience des évaluations de PCH. Quand on connaît bien les personnes, on se rend compte que c'est plus facile aussi d'évoquer des solutions que lorsque ce sont des personnes qu'on rencontre pour la première fois pour une évaluation. Quand on accompagne depuis longtemps les personnes, on peut aborder plus de choses.

- M. Mason : d'où l'importance du choix de l'équipe pluridisciplinaire et de sa proximité avec la personne handicapée.

- Annie Rondet, ergothérapeute.

Je voulais moi aussi marquer l'accent dans les conditions favorables du temps nécessaire. Le temps nécessaire pour les professionnels d'avoir toutes les informations, pour la personne de prendre conscience de ses besoins, le temps nécessaire d'échange avec la famille, et le temps nécessaire de l'expérimentation, c'est-à-dire la mise en situation, le fait de pouvoir tester des aides techniques en situation réelle pour la personne elle-même.

Ce temps-là de réflexion et d'échange avec les familles, les personnes handicapées, les professionnels entre eux, c'est le processus qui convient, un processus d'échange dans le temps.

- M. Mason : On ne peut pas parler de compréhension des besoins proprement dite, il faut que ça se fasse par la proximité. Le projet de vie ou la qualité de vie, ce n'est pas quelque chose de mathématique, il faut que ça se fasse au fur et à mesure des choses et ça prend un peu de temps.

- Dominique Pourchani\*, médecin.

On sent bien aussi qu'entre expression et mise en situation, il n'y a pas un grand écart. Que pensez-vous de l'unité du lieu où ça peut se passer, ce lieu d'expression ? La notion de proximité joue-t-elle aussi pour vous là ?

- M. Mason : vous parlez d'un lieu qui permettrait ce temps d'expérimentation ?

- Quel est le lieu favorable ?

- M. Mason : cela peut être au sein de l'environnement propre de la personne, soit dans le cas d'une personne qui est déjà dans une structure spécialisée, dans sa propre structure.

Cela peut aussi au niveau d'une cohérence entre la vie à domicile et la vie sur le lieu de travail. On ne peut pas saucissonner la vie d'une personne en factoriels\* d'expression.

- Charles Mercier, ergothérapeute.

Sur le début de votre intervention, vous avez parlé de l'évaluation des aides techniques.

Il y a toute la notion de subjectivité, mais l'évaluation doit être faite par la personne, la famille, les aidants professionnels et l'évaluateur.

La deuxième évaluation qui est plus compliquée, à mon avis, en termes techniques, elle est par rapport à l'évaluation de la technicité, des matériaux, de l'usage de l'aide technique.

On le voit pour des matériaux classiques. Par exemple, les associations de consommateurs font des évaluations de lave-vaisselle, il serait utile qu'il y ait des laboratoires d'essai qui comparent les différentes techniques pour savoir leur degré de technicité dans le temps.

- M. Mason : je suis tout à fait d'accord avec vous.

- C'est donc un point de convergence.

- Mme Charrière. Vous utilisez les mots de compréhension, d'échange, de confiance, en fait vous utilisez des mots de communication. Faciliter l'expression, c'est prendre le canal de la communication, canal qui peut être rendu difficile car les personnes sont en manque de moyens de communication. Cela ne nécessite-t-il pas une formation des acteurs ?

- M. Mason : c'est la bonne connaissance des déficiences et de l'immersion en milieu des personnes handicapées. Cela permet de communiquer de façon différente. On n'a pas le même regard lorsqu'on a compris certaines choses que l'on arrive la première fois en face de quelqu'un. C'est ce qui permet de dédramatiser quelque part le problème du handicap, et ne plus seulement voir ça du côté médico-social. On a un rapport d'homme à homme quelque part.

- M. Ravaud, comité d'organisation.

Dans ce tour d'horizon, dans des conditions qui peuvent être favorables à l'expression des besoins, on a surtout parlé de l'aspect facilitateur du rapport avec les professionnels. Il ne faut pas oublier le travail avec le groupe des pairs, donc des personnes qui ont des expériences similaires, qui peuvent aider la personne à exprimer ses besoins, qui servent souvent de modèles pour les personnes pour exprimer leurs besoins.

- M. Mason : je suis d'accord, mais des fois, les modèles, ça limite. Donc il faut garder l'objectif. Il y a toujours une expérimentation permanente à remettre en cause.

- Je demande à Claude Dumas de regagner le pupitre pour la deuxième intervention.